

INVITATION

VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022

DE 9H30 À 12H30

COMMUNE DE **CRUIS**

6

Redécouvrir sa forêt et sa richesse, pourquoi planifier une gestion permet de mettre en valeur ce patrimoine naturel ?



Par ses choix de gestion, individuels et diversifiés, le propriétaire forestier valorise son patrimoine tout en faisant prospérer une richesse collective. La forêt méditerranéenne est riche de biodiversité et d'usages multiples. Sa gestion nécessite une réflexion à moyen ou long terme. Elle passe par des interventions sylvicoles adaptées et raisonnées qui permettent de l'améliorer, de la diversifier, de la renouveler mais aussi de récolter du bois. Le choix de la nature des interventions et leur fréquence est fait par chaque propriétaire en cohérence avec les peuplements d'arbres qui composent la forêt, les règles de gestion durable et ses propres objectifs de gestion. La planification des différentes opérations permet de mettre en valeur ce patrimoine.

Toutes ces réflexions peuvent être inscrites dans un document d'aménagement durable, le plan simple de gestion, qui constitue un véritable livret de famille de la forêt. Son élaboration permet à chaque propriétaire de (re)découvrir sa forêt et sa richesse, de connaître les différentes qualités d'arbres qui la composent mais aussi d'avoir une meilleure connaissance de la diversité écologique qu'elle renferme. De plus, la prise en compte des risques, notamment liés au changement climatique, est désormais indispensable pour réfléchir sereinement aux gestions et aux opérations à mettre en place durant les prochaines années. Ainsi averti, le propriétaire forestier devient un gestionnaire responsable et un véritable acteur dans sa forêt.

Nous vous proposons de visiter une forêt privée, dotée d'un plan simple de gestion. Au travers d'une petite promenade, nous réaliserons une reconnaissance des arbres et des peuplements. Nous parlerons bien entendu des gestions et des interventions forestières réalisées dans cette forêt par son propriétaire, mais aussi de l'adaptation des pratiques sylvicoles afin de prendre en compte le changement climatique. L'ASL Laye-Lauzon apportera également son témoignage d'une gestion concertée entre plusieurs propriétaires. Enfin, quelques exercices pratiques vous permettront de vous essayer à mesurer la hauteur d'un arbre grâce à la croix du bucheron ou à réaliser une « estimation » rapide du volume de bois d'une parcelle. Profitez ainsi d'un parcours en forêt, émaillé de témoignages de propriétaires et d'exemples concrets de la mise en œuvre d'une gestion forestière multifonctionnelle.

Participation gratuite et inscription souhaitée

par mail à assoforestiere.layelauzon@laposte.net

par tel : 06 82 80 21 64

ou à l'adresse postale suivante :

Association Forestière Laye-Lauzon -

c/o M. Dominique MOUTTE

Chemin Muraille Neuve

04230 Saint-Etienne les Orgues



Nos partenaires :



Avec le soutien financier de :



PROGRAMME PREVISIONNEL

» N'oubliez pas de prendre des chaussures et une tenue adaptée à la forêt et...
pensez à vous inscrire (nombre de places limité).



9H30

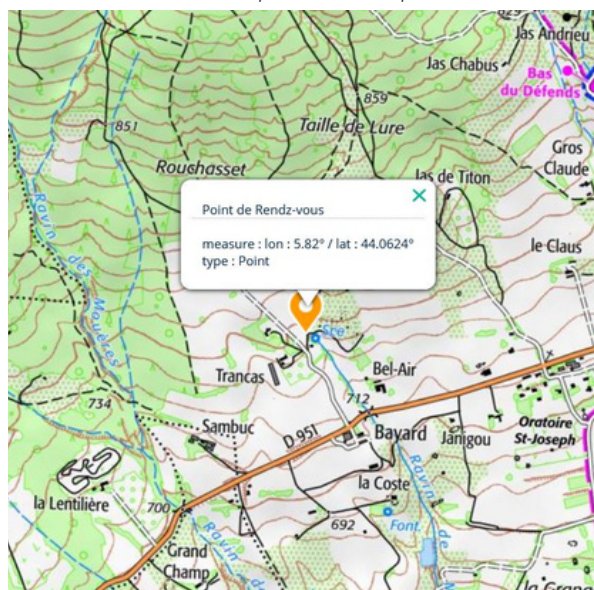
Rendez-vous à l'entrée de la propriété à Cruis
Coordonnées GPS : 44.0624, 5.82

9H45 - 12H30

Parcours en forêt avec :

- présentation du rôle du CNPF,
- reconnaissance des arbres et peuplements forestiers,
- témoignage du propriétaire accueillant sur la gestion de sa forêt,
- témoignage de l'ASL sur une gestion concertée,
- présentation des enjeux de biodiversité et d'adaptation au changement climatique par le CNPF,
- exercices pratiques : mesurer un arbre sans instrument spécifique et estimer le volume de bois présent dans une forêt

Données cartographiques :
©IGN, CRIGE-PACA, Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur,
Département des Alpes-de-Haute-Provence



POUR EN SAVOIR PLUS...

Qu'est ce que l'Association Forestière Laye-Lauzon ?

Créée en 2016 à l'initiative du CNPF, l'Association Forestière Laye-Lauzon a pour objet de promouvoir une gestion durable des forêts et de permettre à des propriétaires forestiers de conduire des actions qu'ils ne pourraient pas réaliser individuellement. Elle réunit à ce jour une trentaine de propriétaires sur environ 1000 hectares, répartis sur 9 communes : Cruis, Fontienne, Forcalquier, Montlaux, Revest-Saint-Martin, Saint-Étienne-les-Orgues, Ongles, Sigonce et Limans.

Un plan de gestion forestier groupé a été rédigé en 2017 et actualisé en 2020 par le cabinet de gestion et d'expertise forestière AviSilva.

Qu'est-ce que le Centre National de la Propriété Forestière ?

Dans la région, les forêts privées représentent 64% des forêts, soit plus d'un million d'hectares et 400.000 propriétaires privés. Le Centre National de la Propriété Privée est l'établissement public au service du développement de la gestion durable de ces forêts privées. Il sensibilise, forme et accompagne les propriétaires vers une gestion durable et multifonctionnelle adaptée au contexte local. La loi lui confie la définition des orientations et règles techniques qui s'appliquent aux forêts privées régionales. C'est également le CNPF qui agréé les documents de gestion durable, dont les plans simples de gestion, au regard de ces règles.

Il bénéficie d'un service de R&D, l'Institut pour le Développement Forestier, pour répondre aux enjeux d'innovation technique et au défi climatique. Il a notamment développé des outils pour la gestion de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et a été à l'origine du Label Bas Carbone.



Crédits photos : Bernard Petit © CNPF et Olivier Martineau © CNPF